



Problème loi carrez, superficie plus petite...

Par **Pecachou**, le **01/02/2008** à **12:16**

Bonjour,

Nous venons de mettre en vente notre appartement 2 pièces mais nous avons été informé suite au diagnostic immobilier que notre superficie n'est pas bonne. En effet le promoteur a inclu la cage d'escalier dans la loi carrez. Cela fait 2 ans que nous avons acheté! Quel recours avons nous? Pouvons nous réclamer quelquechose au promoteur?
Merci de me répondre rapidement.